

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°52 du 30 novembre 2012

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

à l'arrêté du 27 juillet 2012 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

Du 20 novembre 2012

DIRETCTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté du 27 juillet 2012 fixant la liste des formations spécialisées et la durée du lien au service qui leur est attachée.

Du 20 novembre 2012

NOR D E F H 1 2 2 9 9 8 0 Z

Texte modifié :

Arrêté du 27 juillet 2012 (JO n° 197 du 25 août 2012, texte n° 14 ; signalé au BOC 48/2012 ; BOEM 300.3.1).

Référence de publication : Signalé au BOC 52/2012.

L'arrêté du 27 juillet 2012 est modifié comme suit :

Dans l'entre-deux barres.

Au lieu de :

« Précédent Modificatif : Neuf annexes. » ;

Lire :

« Pièce(s) Jointe(s) : Neuf annexes. ».